



Club Culturel de Loisirs d'Expression et de Récréation
41, rue René et Jean Lefèvre – 28130 PIERRES
Tél : 02.37.23.12.43 Courriel : ccler.maintenon@free.fr
Site Internet : www.ccler-maintenon.com

Fiche Adhérent 2025-2026

ATELIER d'EXPRESSION par L'ECRITURE

ANIMATEUR : Daniel TOURRET

Sexe : Féminin / Masculin

Nom : **Prénom :**

Adresse :

Code Postal **Ville**.....

Date de Naissance :

Téléphone : Domicile Portable :

Travail **Courriel :**

TARIFS	Adhésion CCLER	35 €/an	<input type="checkbox"/> réglée le
	Cotisation Atelier	20 €/an	<input type="checkbox"/> réglée le

*Etablir deux chèques : 1 pour l'adhésion et 1 pour la cotisation à l'ordre du CCLER.

Droit à l'image

Je soussigné(e)

Demeurant.....

Autorise le CCLER à capter et à exploiter, à titre gracieux, mon image (photos, vidéos) dans le cadre des activités du CCLER.

Les photos pourront être publiées sur le site internet.

Ainsi que chaque fois qu'il sera nécessaire pour promouvoir l'Association.

Fait à

Le

« Lu et approuvé »

Signature



Club Culturel de Loisirs d'Expression et de Récréation
41, rue René et Jean Lefèvre – 28130 PIERRES
Téléphone : 02.37.23.12.43 Courriel : cclr.maintenon@free.fr
Site Internet : www.cclr-maintenon.com

REGLEMENT INTERIEUR

ATELIER D'EXPRESSION PAR L'ECRITURE Année 2025-2026

Animateur, Daniel TOURRET ☎ : 06.74.51.77.03
Jour : le lundi de 19h45 à 22h15 Lieu : salle Bleuet

En aucun cas, la responsabilité du CCLR n'est engagée en dehors des heures normales des cours.

	<u>Adhésion au CCLR (Assurance, secrétariat)</u>	35 €/an
TARIFS	<u>Cotisation à l'Atelier d'Expression par l'Ecriture</u>	20 €/an

Les cotisations restent acquises au CCLR quel que soit le nombre de cours auxquels l'adhérent aura participé.

Chaque adhérent s'engage à :

- Avoir une attitude conviviale envers les autres adhérents. Dans chaque groupe, entraide et information auprès des absents.
- Prévenir de son absence avant les cours.
- Aider aux activités liées aux manifestations, expos du CCLR (organisation des expos, publicité et affichages, mise en place du matériel, participation aux permanences, etc.).

Chaque adhérent est responsable :

- Des locaux et du matériel.
- Des dégradations qu'il pourrait commettre.

En cas de dégradations, de perte ou de vol des vêtements ou affaires personnelles des adhérents, la responsabilité du CCLR n'est pas engagée.

La Présidente, Christine DUPRAT

XX-----

(à découper et à remettre au secrétariat).

Je soussigné(e)

déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur du **CCLR** (*Club Culturel de Loisirs, d'Expression et de Récréation*), concernant **l'Atelier d'Expression par l'Ecriture** pour l'année **2025-2026**.

Date :

Signature :